

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence AEF
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 4 mai 2021

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courriel adressé aux membres le 16 avril 2021.

- Présents : 17 (liste d'émargement en annexe)
- Votants : 17 Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h05.

Désignation d'une secrétaire de séance

M. Ahmed OULD ZEIN, représentant des parents, est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 29/03/2021
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Calendrier de fin d'année, examens
4. Protocole sanitaire modifié
5. Projet d'établissement
6. Projet de restauration
7. Questions diverses

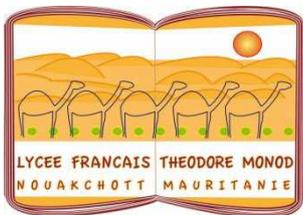
Secrétaire de séance

Christophe PETITGENET

Le Proviseur



Stéphane GIRARD



I. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 29 mars 2021

Le PV est adopté à l'unanimité.

II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

III. Calendrier de fin d'année, examens

M. le Proviseur précise les différentes dates des examens du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet pour cette fin d'année (Annexe 1)

Mme Aminetou AMOU, représentante des élèves, demande si pour le grand oral les dates sont les mêmes pour les candidats scolaires et individuels, M. le Proviseur lui répond que c'est bien le cas. Elle demande par ailleurs si les élèves de Terminale ne pourraient pas terminer le vendredi 31 mai ? M. le Proviseur indique que l'année a été perturbée et qu'il est préférable que les élèves viennent au lycée le plus longtemps possible.

M. PETITGENET propose que l'on ajoute au calendrier la date de l'oral du DNB pour les candidats scolaires le vendredi 11 juin.

Ainsi modifié, le calendrier de fin d'année est adopté à l'unanimité et sera adressé à la communauté scolaire.

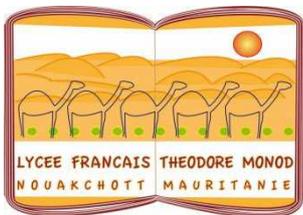
IV. Protocole sanitaire

M. le Proviseur indique que les CHSCT et CHSCS ont été réunis conjointement le 7 avril dernier à la demande des représentants des personnels. Il rappelle que le protocole a été adressé aux membres du CE avec la convocation. Il explique que les modifications les plus significatives concernent les dispositions pour les cas positifs ou cas contact parmi les personnels et les élèves.

Mme SAUNOIS représentante des personnels demande pourquoi l'éviction d'une classe est décidée après deux cas. M. le Proviseur explique que c'est sur les recommandations du médecin référent présent lors du CHSCT/CS que cette disposition a été proposée.

Mme BREARD explique que la question du port du masque au primaire a été abordée en conseil des maîtres et que ce sont les enseignants du primaire qui n'ont pas souhaité que cette mesure soit prise.

M. ZEIN demande si les parents ont bien été informés de leurs rôles et responsabilités face à la situation sanitaire. Mme BREARD et M. le Proviseur indiquent que les parents ont globalement fait montre d'une



attitude responsable en gardant les enfants à la maison en cas de doute. M. ZEIN ajoute qu'il faudrait peut-être ajouter le protocole sanitaire au règlement intérieur pour lui donner plus de force.

M. Le Proviseur répond que le fait que le protocole sanitaire soit adopté en Conseil d'établissement lui donne une grande légitimité. Un rappel pourrait être intégré au règlement intérieur.

M. PETITGENET indique que la phrase :

« Si un membre du personnel est au contact d'un membre de son entourage testé positif, il s'isole préventivement avant de se faire tester pour revenir au lycée si le test est négatif. »

lui semble insuffisamment précise et qu'il faudrait indiquer une durée entre le contact et le moment où le test est réalisé. M. Le Proviseur répond qu'il n'a pas les compétences pour indiquer une telle durée. Il propose d'interroger à ce sujet les médecins référents et de revenir par courriel auprès des membres du CE pour une nouvelle formulation.

Mme SAUNOIS demande comment se déroule la recherche des cas contact. M. Le Proviseur indique qu'il transmet les informations sur les situations connues au Directeur Régional de la Santé dont le service est en charge de ces enquêtes et que c'est le DRS qui prend la décision ou non de mener ce type d'enquêtes.

Le nouveau protocole est adopté avec 9 voix pour et 8 abstentions.

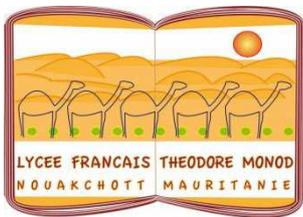
V. Projet d'établissement

M. le proviseur présente aux membres les quatre axes qui ont été approfondis par le groupe de travail sur le projet d'établissement :

- Ecole inclusive : les propositions d'action sont essentiellement orientées vers la formalisation des procédures
- Ecole plurilingue : le Proviseur indique que pour poursuivre le déploiement du dispositif « PARLE », il faudra réfléchir à un recrutement ciblé.
- Le numérique : il faudra chiffrer les investissements nécessaires au renforcement de l'usage du numérique pédagogique. Par ailleurs, la question de la spécialité NSI méritera un examen approfondi car elle aura des répercussions sur les autres spécialités.
- L'orientation : Mme MISSIR propose qu'une formation soit prévue pour les Professeurs principaux du collège et du lycée en début d'année. cela sera ajouté au point 4. Mme Isaac suggère d'intégrer au projet les relations avec Campus France. M. ZEIN souhaite que l'on accompagne au mieux les élèves. Mme AMOU souhaite que le choix des spécialités en seconde soit mieux guidé, notamment pour les élèves qui souhaiteraient étudier ailleurs qu'en France après le Bac.

Le groupe de travail va poursuivre ses travaux et les membres du CE recevront les fiches actualisées.

VI. Projet de restauration scolaire



M. Le Proviseur explique que le besoin d'une restauration scolaire est depuis longtemps exprimé par les parents et les élèves en raison d'une pause méridienne compliquée à gérer au secondaire (éloignement, trajets...)

Il propose que le lycée lance un appel d'offre restreint à des sociétés de catering qui pourraient proposer aux familles un service de restauration simple et bon marché et se chargeraient des investissements nécessaires. L'établissement mettrait à disposition les locaux pour une durée qui permette l'amortissement des investissements et percevrait une contrepartie correspondant aux besoins de viabilisation. Les familles s'adresseraient au prestataire pour effectuer le règlement des repas.

Le projet pourrait être lancé pour une réalisation en janvier 2022.

Les parents souhaitent être associés aux différentes étapes du projet. MLe Proviseur propose qu'une commission ad hoc soit créée au sein du CE.

Si les membres du CE valident le projet, le Proviseur va engager une consultation des parents du secondaire pour savoir combien de familles seraient intéressées par ce service.

A l'unanimité, le conseil approuve le projet.

VII. Questions diverses

Les représentants des personnels ont adressé la question suivante :

Pourrait-on avoir des informations sur un calendrier de vaccinations anti-covid de la part des services de l'ambassade de France pour les enseignants du LFTM ?

M. le Proviseur et Mme Isaac expliquent que le poste diplomatique n'a pas de stratégie vaccinale propre et qu'il convient pour les personnels du LFTM (comme ceux de l'ambassade) de s'inscrire dans les stratégies vaccinales mauritanienne ou française (à l'occasion des vacances d'été par exemple).

M. le Proviseur va interroger le DRS sur les critères de la vaccination en Mauritanie et informera les personnels.

La séance du Conseil d'Etablissement est close à 19h00